

**“Car moult amende l’omme la bonne norrechon”.**  
**Repas et manières de table dans *Baudouin de Sebourc***

Claude Roussel  
 (Université Clermont Auvergne, France / CELIS, EA 4280)

### 1. Introduction

Composée vraisemblablement vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la chanson de *Baudouin de Sebourc*, longue de plus de 25000 alexandrins, est conservée par deux manuscrits dont le plus ancien (*A*, Paris, BnF fr. 12552), qui contient aussi *Le Bâtard de Bouillon*, semble presque contemporain de la composition du poème.<sup>1</sup> Bien que constituant un représentant tardif du genre, *Baudouin de Sebourc* est l’une des premières chansons de geste à avoir fait l’objet d’une édition moderne, parue anonymement en 1841, mais due en fait à Louis Napoléon Auguste Boca, qui l’a publiée “à ses frais”, comme le rappelle Paulin Paris (593). Cette entreprise s’inscrit dans l’important mouvement d’étude et d’édition des textes médiévaux qui voit le jour à partir des années 1830 et dont Léon Gautier (719-744) a bien recensé les manifestations.<sup>2</sup> On a souvent insisté sur les lacunes de cette édition : fautes de lecture, non respect de la séparation des laisses, découpage artificiel en “chants”, absence d’apparat critique. Edmond-René Labande, qui a préparé sans parvenir à l’achever une édition critique du texte, justifiait un siècle plus tard son projet en constatant que le poème avait été édité “assez mal” (9), et qui plus est, à tirage limité, de sorte que le texte devenait inaccessible avant sa réimpression en 1972. Enfin, Larry S. Crist a entrepris à son tour en 1971 cette édition moderne, attendue par les médiévistes, qui n’a vu le jour, avec le concours de Robert F. Cook, qu’en 2002. Malheureusement cette édition présente de nombreuses et gênantes erreurs typographiques, dont la moindre n’est pas la disparition pure et simple des 27 vers (13900-13927) de la laisse 456, ce qui l’empêche de rendre tous les services qu’on pouvait légitimement en attendre.<sup>3</sup>

L’auteur de la chanson présente son œuvre comme une “branche” injustement oubliée du cycle de la croisade : “chius qui fist l’istoire Godefroi le vaillant [...] / oublia ceste branke qui bien valoit otant” (1360-1362 et 10070-10077). À vrai dire, comme l’a souligné E.-R. Labande (77-80), le personnage épique de Baudouin de Sebourc emprunte peu à la figure historique qui lui sert d’alibi, Baudouin II du Bourg, élu roi du royaume franc de Jérusalem en 1118 et qui meurt le 21 août 1131.<sup>4</sup> L’auteur se concentre sur les *enfances* imaginaires de son héros ; pour étoffer son récit, il assure que, contrairement à certains auteurs manquant de savoir et de clairvoyance, il n’a pas hésité à rechercher de nouvelles “materes” (10073) narratives. La production du texte se présente ainsi comme un exercice de cuisine littéraire :

<sup>1</sup> Le manuscrit *A* date du milieu ou du troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> C’est probablement grâce à cette édition que la chanson de *Baudouin de Sebourc*, dans laquelle L. Gautier voyait “le type le plus achevé de ces romans baveux du XIV<sup>e</sup> siècle” (727), trouve cependant grâce aux yeux des critiques, qui en louent les qualités d’invention et de verve.

<sup>3</sup> Voir les comptes rendus : Matsumura (2003) ; Cobby (2004) ; Mickel (2005) ; Martin (2005) ; Andrei (2008) ; pour les corrections à apporter au texte, voir tout particulièrement Matsumura (2005).

<sup>4</sup> “Ch’est du ber Bauduïn qui puissedy fu roys / de le sainte cité que conquist Godefrois” (80-81). Il est possible que des légendes locales relatives à un certain Baudouin de Sebourc aient circulé dans le nord de la France dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

Jamais qui n'aroit paste le pain ne feroit on  
ne tarte sans estoffe ne vaut mie .j. bouton. (10074-10075)<sup>5</sup>

*Il faut de la pâte pour faire du pain  
et une tarte sans garniture ne vaut pas grand chose.*

Cette *pâte* ou cette *garniture*, indispensables à l'obtention d'un plat consistant et agréable au goût, il les obtient en intégrant à l'univers de la chanson de geste, dont il exploite toutes les ressources, y compris celles que lui offrent des productions récentes comme la rédaction en alexandrins d'*Esclarmonde*, des éléments venus d'horizons très différents : *Le Devisement du Monde* de Marco Polo, *La Navigation de saint Brendan*, l'histoire de *Barlaam et Josaphas* ou encore le fabliau du *Mari confesseur*... De tonalité volontiers picaresque, le récit fait circuler son héros du nord de l'Europe occidentale (Hainaut, Flandre, Frise, Norvège...) à l'Orient des croisades en passant par le paradis terrestre et les bouches de l'enfer. Présenté comme un géant (2628, 2910),<sup>6</sup> le jeune héros est un combattant hardi et valeureux, mais aussi un séducteur invétéré, père de trente-et-un bâtards, ce qui ne l'empêche en rien de manifester une profonde et sincère pitié et d'opérer plusieurs miracles. En cela, il s'inscrit bien dans la tradition épique des Rainouart ou des Guillaume dont il partage le solide appétit. Cet ancrage littéraire explique peut-être en partie la place accordée aux scènes de repas dans la chanson. Toutefois, les goûts personnels de l'auteur, qui présente son œuvre comme un mets nourrissant et succulent, jouent sans doute aussi un rôle dans ce choix. Deux fortes sentences proclament en effet les vertus d'une bonne alimentation :

De bonne norrechon amend'on vistement. (11586)  
Car moult amende l'omme la bonne norrechon (15575).

La première évoque la convalescence de Baudouin, soigné et nourri par le charitable savetier de Bagdad : "Une bonne nourriture permet de se rétablir vite". La seconde a une portée plus générale : "La bonne nourriture rend l'homme plus fort". On ne peut toutefois exclure que cet auteur facétieux s'amuse d'une possible ambiguïté du mot *norrechon* et qu'on puisse comprendre aussi : "La bonne éducation rend l'homme meilleur". Au risque de le gratifier d'un jeu de mots qu'il n'a pas voulu, on se plaira à penser que, pour lui, une nourriture de qualité est un gage et un signe de civilisation.<sup>7</sup>

## 2. Nommer le repas

Les repas sont désignés par quatre infinitifs substantivés (*dîner, manger, souper, déjeuner*), dont trois demeurent encore d'usage courant en français. Le terme le plus fréquent est incontestablement *disner* (166, 5897, 13673, 15180, 15196, 15679, 17367, 19893, 20700, 22927, 23493, 23515, 23537, 23565, 25718...). La forme verbale est

<sup>5</sup> Les trois vers "Mais chascuns si n'a mie chens et avision. / Des materes enquere ne tien pais a facion : / Jamais qui n'aroit paste le pain ne feroit on." (10072-10074) ont malencontreusement disparu de l'édition sans que cela n'affecte toutefois la numérotation des vers, qui demeure exacte. Absent du texte, le vers 10074 figure bien, du reste, dans la table des proverbes (p. 1160). Pour *estoffe*, dans ce contexte, le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch propose : "Füllung eines Polsters, eines Gebäks".

<sup>6</sup> À 17 ans, Baudouin mesure douze pieds de haut, « sans lever le talon » (2478) et ses poings sont énormes. Son fils, le Bâtard de Sebourc, mesure dix pieds et peut soulever un cheval à bout de bras. Sont également qualifiés de géants le Rouge Lion (3905) et le traître Gaufrroi (6075, 8998). Il s'agit peut-être d'un effet de grandissement épique, mais il faut aussi prendre en compte le fait que le mot *géant*, toujours à la rime, est tentant dans une laisse en *ant*.

<sup>7</sup> À noter que *norrechon* peut également avoir le sens de "progéniture, enfant" (1188).

aussi souvent utilisée (“puis c’on a que disner” 6728, “disner le fist on” 14999, “ensi com il disnoient” 15184, “alés [...] disner” 15192, “Dont va avoec le roy li traître disner” 23082, “bien eurent a disner” 25719), y compris dans une construction pléonastique fournissant une complaisante cheville de second hémistiche (“droit au disner c’on disne” 20700). Bien représenté (4377, 4423, 4548, 15101, 15193, 15682, 18644, 19892), le substantif *mengier* peut désigner n’importe quel repas. S’il se réfère parfois plus spécifiquement à la nourriture elle-même (“L’uns le sert du mengier, li autres du vin cler.” 15183), il alterne volontiers avec *disner*, notamment dans les expressions : *nobles fu li mengnierz* 4377 / *nobles fu li disners* 5897 ; (*seoir*) *au disner* 166, 23493... / *au mengier* 4548, 15101... Le mot *souper* (4804, 8655, 14844, 18338, 18475, 22590, 22591) désigne spécifiquement le repas du soir, celui qu’on prend à l’arrivée d’une étape et souvent à la nuit tombée (*La nuit fu li soupers* 8655) avant d’aller se coucher (voir 8658, 14844). On relève en outre quelques occurrences du verbe *souper*, en construction intransitive (“souper” 4805, “souper avec quelqu’un” 15373, 15459)<sup>8</sup> ou dans une tournure factitive avec double complément (“faire souper quelqu’un de quelque chose” 11050). Le nom *déjeuner* n’est, sauf erreur, employé qu’une fois, mais peut être remplacé par *desjurement* (23719, à la rime).<sup>9</sup> Il désigne clairement le premier repas de la journée, comme le montre son emploi par Gaufrois. Celui-ci affirme en effet que les accusations lancées contre lui par Baudouin sont le fait d’un homme ivre, qui doit donc aller dormir et se dégriser. Si ses accusations sont maintenues le lendemain, avant le déjeuner (“et se demain disoit devant le desjurer” 23757), il en répondra en relevant le défi qui lui a été lancé. Le verbe figure dans deux constructions aujourd’hui disparues : *déjeuner quelqu’un* (“desjurer le poeple” 3486 ; “Quant il fu ajournés / Bauduïns de Sebourc les a bien desjunez” 8658-8659), *se déjeuner* (arrivés à midi à Compiègne, le Bâtard de Sebourc et ses trente demi-frères, “se sont desjunés et si ont du vin pris” 19602).

Deux autres termes, d’emploi plus spécifique, viennent compléter cet ensemble. L’unique occurrence du verbe *rechiner* (*reciner* : “prendre une collation (après le dîner), souper, goûter”) se situe dans un *credo* épique qui évoque le miracle évangélique de la multiplication des pains (Marc VI, 38-44, Luc IX, 13-17, Matthieu XIV, 16-21, Jean VI, 8-13) : “puis furent .v. millier / rechinant avoec toi” (16672). Enfin, le substantif *charité* (529, 534, 6864) désigne un complément versé pour sanctionner la conclusion d’un marché, que ce soit sous la forme d’une somme d’argent, d’une boisson partagée, voire d’un repas offert par l’acheteur. On note une certaine équivoque à ce sujet dans *Baudouin de Sebourc*. Lorsque le traître Gaufrois passe un accord avec le Rouge Lion pour lui livrer son seigneur, Hernoul de Beauvais, la *charité* semble d’abord se présenter comme une simple libation (“Or alons boire ensamble” 531),<sup>10</sup> mais s’avère constituer ensuite un véritable repas (“a mengnier et a boire assez et a foison” 540). Deux énoncés à caractère parémiologique viennent souligner l’importance de cette pratique dans toute négociation commerciale :

“car a tel marchandise faire et perseverer  
affiert bien carité et boire bon vin cler.” (528-529)

<sup>8</sup> Il faudrait sans doute ajouter à ces emplois le bizarre *souspris* du vers 15199 (“Et quant il ot souspris et beüt du pieument”), qui est manifestement une faute du scribe pour le participe passé *soupé*.

<sup>9</sup> Le mot *desjurement* paraît surtout employé (toujours à la rime) dans les chansons de geste du XIV<sup>e</sup> siècle, à en croire les exemples donnés par le *Dictionnaire du moyen français* (DMF).

<sup>10</sup> Même cas de figure en 6864 où l’hôtelier apporte “plain .j. pot de .ij. los” de vin (6880). Le *lot* est une unité de mesure de quantité variable. Pour les liquides, elle semble correspondre, à l’époque du texte et dans le nord de la France, à environ quatre pintes, la pinte valant approximativement 0,9 litre.

*Pour qu'une telle tractation soit consolidée,  
il convient de faire une charité et de boire du bon vin clair.*

“car j'ai par plusieurs fois oï dire et conter  
que trop pau de marquez voit on a bien aller  
puissedi c'on en fait charité respiter.” (533-534)

*J'ai souvent entendu dire  
qu'on voit très peu de marchés se terminer favorablement  
dès lors qu'on en diffère la charité.*

### 3. Nourritures

Parce que le combattant ou le voyageur doivent, au sens strict, se restaurer, parce que le seigneur manifeste sa puissance et sa *largesse* en offrant de somptueux et pléthoriques banquets, le thème de la nourriture est, avec d'inévitables variations, bien présent dans les chansons de geste. Il ne faut toutefois pas attendre de ces textes fortement stéréotypés d'informations précises et pittoresques sur le menu proposé aux convives. Ils se bornent d'ordinaire à une évocation relativement brève, elliptique et codifiée du repas (Roussel).<sup>11</sup> Quoique novateur à certains égards par sa liberté de ton, *Baudouin de Sebourc* s'inscrit pleinement sur ce point dans le droit fil de la tradition. L'adjectif *noble* et, dans une moindre mesure, l'adverbe *noblement* (qui s'oppose en ce sens à *povrement*)<sup>12</sup> suffisent souvent à attester que le repas a donné toute satisfaction :

Nobles fu li mengnierz qui la fu apresez. (4377)  
Noblez fu li mengnierz et li més souffissanr. (4423)  
Noblez fu li souperz et de grant renommee. (4805)  
Nobles fu li disners dont cascuns fu servis. (5897)  
La nuit fu li soupers noblement apresez. (8655)  
Gaufrois fu au disner servis moult noblement. (23515)

Au mieux, le narrateur souligne, sans entrer dans les détails, l'abondance des mets proposés, en jouant éventuellement de la prétérition :

La leur aporta on  
a mengnier et a boire assez et a foison. (539-540)  
et servis tellement c'on ne pourroit conter. (15181)  
S'il eurent a mengier, nel demandés noient. (17408)  
S'il furent bien servi, demander nel devés. (17412)

La variété des plats n'est manifestement pas privilégiée. L'abondance valorisée porte en effet sur les trois éléments de base que sont le pain, la viande (“chair / char”) et le vin :

Bien eurent a disner ; assés on lor donna  
Et pain et char et vin assés on aporta. (25719-25720)

<sup>11</sup> Pour une étude du fonctionnement concret d'une grande table seigneuriale à l'époque de la rédaction de notre chanson, voir Jean-Baptiste Santamaria.

<sup>12</sup> En arrivant à Boulogne, Baudouin trouve un gîte pour la nuit sur la place du marché, mais l'affluence est telle “qu'il i fuit *povrement* servis et establés” (15014).

Cette triade *pain / viande / vin* est inlassablement répétée (259, 7607, 20112, 24502, 25720). Elle admet quelques rares variantes mineures. Le “piment” (boisson liquoreuse composée de vin, de miel et d’épices) remplace à l’occasion le vin.<sup>13</sup> La série peut aussi se réduire exceptionnellement à deux éléments, le terme générique médiéval “viandes” (= “aliments, nourriture”) remplaçant “pain” et “char”.<sup>14</sup> Ce régime est universel. Quand le seigneur et la dame de Sebourc recueillent le jeune Baudouin, qui n’est pas âgé de plus d’une dizaine d’années, la chanson précise : “L’enfant fisent nourrir et de vin et de pain” (1275). Pour le reste, au-delà de cette énumération, les précisions sont rares. Tout au plus signale-t-on, si la rime y invite, qu’on a affaire à du “pain de fourment” (6382, 10157). La nourriture carnée est ordinairement représentée par des volailles bien grasses : “chapon” (18498), “bon capons lardez” (4583), “bon cras pouchin” (6822), “man cras chapon” (11788). En revanche ni oie, ni cygne, ni grue, ni paon, ni gros gibier sur les tables de *Baudouin de Sebourc*. On sert bien du gibier (*venison*) chez le Vieux de la Montagne,<sup>15</sup> mais le texte ne fournit aucune précision. On ne saura pas davantage en quoi consiste la venaison (15451) que Baudouin réclame à son hôte de Valenciennes. La seule scène de chasse évoquée dans la chanson demeure tout aussi elliptique. C’est en rentrant seul de la chasse que le seigneur de Sebourc découvre le jeune Baudouin près du corps du chevalier qui devait le convoier jusqu’à Boulogne, mais on ignore quel gibier il était censé poursuivre. Seule autre mention indirecte d’une activité cynégétique, la peau d’un ours récemment écorché se trouve pendue dans les cuisines du château de Luzarches,<sup>16</sup> mais rien n’indique que la chair de l’animal ait été consommée.

Le texte reste également discret sur les viandes autres que les volailles, qui peuvent remplacer ces dernières ou être servies en complément. Il mentionne épisodiquement le rôle du sel qui sert à les conserver (“char salee” 6821, 7607, “boins bacons salés” 25104) et, quand il consent à donner une précision sur leur mode de préparation, retient exclusivement la viande bouillie, le pot-au-feu.<sup>17</sup> Ainsi, quand Baudouin et Blanche arrivent affamés devant le château du comte de Clèves, ils découvrent un “bon cabaret” (6812) dans lequel le pot est sur le feu (6811). Ils mangent et boivent copieusement et le cabaretier puise dans le pot une part de viande : “Une pieche de char lor va du pot vuider” (6882). De même quand Baudouin, après une traversée du désert qui a duré trois jours et pendant laquelle il n’a pu se nourrir que de quelques herbes, arrive dans la cité de Falise, il entre dans une maison dont les habitants, qui s’apprêtaient à passer à table, ont fui à son approche. Il commence par vider sept écuelles de potage, puis tire à pleines mains, sans prendre la peine de chercher un “gawier” (crochet, grande fourchette), un quartier de mouton de la marmite<sup>18</sup> et trouve du pain dans la huche. Il avale rapidement le tout en mâchant à

<sup>13</sup> “Il boivent et mengnüent de che pain de fourment / et mengieuent le char et boivent le pieument.” (6382-6383).

<sup>14</sup> “Bauduïns de Sebourc fu servis au disner / de vin et de viandes.” (15679-15680) ; “de bons vins et viandes” (13667) ; “de viandes garnis / et des bons vins plenté” (13907-13908) ; “et ot bonnes viandes et claré et vin viés.” (11694). Le “claré” est, comme le “piment”, une boisson à base de vin, sucrée et épicée (“li clarés d’espises bien garnis” 19564).

<sup>15</sup> « Liement fist servir de bonne venison / [et] de pain [et] de vin [et] de man cras chapon. » (11787-11788).

<sup>16</sup> “Nouvellement avoit estet .j. ours bersés, / si en pendoit li piaus [...] / par dedens le cuisine [...]” (7624-7626).

<sup>17</sup> On note à cet égard un écart sensible avec les données fournies par les romans arthuriens. Voir Anita Guerreau-Jalabert (564).

<sup>18</sup> “vii. escuèles va de potage widier / [...] Il trouva ens ou pot de motton .j. quartier : / a ses mains le lancha sans querre le gawier.” (10134-10138).

peine, car, pour un peu, la faim l'aurait rendu enragé. C'est dans ce repas simple, pris fortuitement chez l'habitant, qu'apparaît la seule mention concrète du potage, évoqué toutefois dans une de ces tournures métaphoriques qu'affectionne l'auteur. Alors que Baudouin précise avec insistance ses accusations contre Gaufroi, le comte d'Anjou s'adresse à ce dernier en disant : "Gaufrois, querés du pain, car veschi du potage" (23741, "Cherchez du pain, car voici du potage"), c'est-à-dire "Voilà que vos ennuis commencent" ou, pour rester dans le même registre, "Vous allez déguster!". C'est encore dans une expression familière et imagée qu'apparaît l'unique occurrence du mot *porée* (purée ou soupe de poireaux et autres légumes) : "il nous voilt repaisier de porree sans lart" ("il veut nous endormir avec des paroles creuses" 19881). Sur le plan pratique, l'auteur reste plus que discret sur les bouillons et sauces qui jouaient pourtant un grand rôle dans la cuisine médiévale. On apprend simplement que le cuisinier ("li keus de le cuisine") jette au visage de Gaufroi un bouillon brûlant (un "caut brûet" 24639). Le "pasté cornu" (18498 – pâté en croûte en forme de croissant ?) que Marie de Sebourc fait porter, en plus du traditionnel chapon, aux prisonnières de Gaufroi, constitue visiblement une marque d'attention, une forme de gâterie. Enfin l'auteur relève au passage un usage alimentaire caractéristique des Sarrasins en signalant que le sultan Saladin n'a jamais en toute sa vie consommé de porc ("ains ne menga pourcel" 13621).

Comme son héros, l'auteur aime visiblement manger gras ("cras pouchins" [poulets gras] 6822, "cras chapons" 11788, "capons lardez"<sup>19</sup> 4583, "bacon lardé" 3581) et désapprouve, comme on l'a vu, la soupe sans lard. Il évoque pourtant quelques repas maigres réservés aux moines ou aux convalescents. Quand Baudouin, déguisé en moine, arrive à Sebourc après avoir voyagé en Flandres et dans le Hainaut, il déclare avoir été très bien reçu tout au long du parcours dans des abbayes où on lui a dispensé "a foison / a boire et a mengier, pain et vin et poisson" (15570-15571). Il omet cependant de préciser qu'à Valenciennes, alors que l'hôtelier l'invitait à entrer dans son établissement en lui disant "vous i arés bon vin, boin pain et bon pisson !" (15449), il lui a réclamé de la venaison (15450). C'est encore un repas maigre qu'offre le charitable savetier de Bagdad à un Baudouin amaigri et affaibli par une grave maladie :

La nuit li fist souper boin poisson au vergus<sup>20</sup>  
Et li manda dou [vin]. (11050-11051)

Ce régime maigre, adapté à un organisme encore fragile, vise aussi en principe à réfréner la luxure, que stimule une nourriture trop riche. Le résultat laisse à désirer, si l'on en croit l'auteur qui ne manque pas une occasion de s'amuser de la paillardise des clercs et des moines. En l'absence de moniales avec qui "donoier" (se distraire, 15403), Baudouin obtient de l'abbé de Saint-Amand<sup>21</sup> de passer la nuit avec une "galie"

<sup>19</sup> Comme le fait observer R. F. Cook dans son glossaire, l'adjectif *lardé* signifie chez lui "gras, bien en chair". On peut hésiter pour les "capons lardez" qui pourraient être piqués de lard (voir toutefois le parallèle avec "cras chapons"). Pour "bacon lardé", l'interprétation "jambon bien gras, bien fourni" paraît en revanche s'imposer, d'autant que le même adjectif est aussi utilisé pour qualifier les fesses des religieuses : "vous [= vos] nonnains qui ches [= ces] chus [= culs] ont lardés" (15392) ; "et se gisiés souvent delés maint cul lardé" (20461).

<sup>20</sup> Verjus : sauce acidulée à base de raisins verts.

<sup>21</sup> Contrairement à ce que fait la table des noms propres, il faudrait distinguer cette abbaye, située entre Tournai et Valenciennes, actuellement Saint-Amand-les Eaux, de l'abbaye fantôme de Saint-Amand de Bruges, "qui n'a jamais existé" (Labande 68) et dans la "liberarie" (4030) de laquelle on est censé trouver, rédigées en latin, l'histoire de Baudouin et celle de saint Brandon. Sur cette question, voir Janet F. van der Meulen.

(prostituée, 15409) qui n'est autre que la fille du boulanger de l'abbaye. Quant aux moines, ils prennent ordinairement du bon temps avec les très jeunes filles qui vont cueillir les plantes médicinales et aromatiques ("ches puchelletes qui l'erbes vont queillier" 15397).

Quelques autres aliments sont mentionnés dans le texte. Dans les "vitaillez" (vivres, 3601) à prévoir lors d'une campagne militaire, on peut ajouter aux ingrédients habituels (pain, viande, vin) du "bescuit" (258, 25104), c'est-à-dire du pain cuit deux fois, ce qui permet de le conserver plus longtemps. Il est possible aussi de ravitailler une armée en lui faisant parvenir des réserves de viande sur pied, sous forme de bétail ("bissal" 3601). Enfin le texte accorde une part au rêve en évoquant rapidement, dans le "paradis" (10557, 10563, 10638, 11534, 11861, 11869) du Vieux de la Montagne, qu'embaument une multitude de fleurs et de plantes aromatiques (10567-10570 et 11871-11872), les trois ruisseaux, de "claré", de miel et de vin, qui y coulent. Le motif folklorique du fruit qui fait rajeunir (Thompson, D 981.1 et D 1338.3.1) apparaît avec les pommes du paradis terrestre que les deux patriarches bibliques, Hénoch et Élie<sup>22</sup>, offrent à Baudouin et Polibant. Ces fruits ramènent à l'âge de trente ans toute personne plus âgée, mais – c'est apparemment une innovation de l'auteur – font au contraire vieillir toute personne plus jeune. Polibant, qui est âgé de cinquante ans, rajeunit. Baudouin, qui n'a pas plus de vingt-quatre ans (13417), tente l'expérience et vieillit à vitesse accélérée ; il semble "avoir mille ans et plus" (14317) et doit vite croquer un second fruit pour retrouver son âge initial.

On n'accède à ces boissons et nourritures merveilleuses que dans des lieux inaccessibles : paradis frelaté du Vieux ou authentique paradis terrestre. Pourtant, si le vin ne coule en ruisseau que dans ce faux paradis, lointainement inspiré du pays de Cocagne, il est bien présent dans la vie quotidienne. Il constitue, comme on l'a vu, un élément indispensable d'un bon repas et l'auteur ne manque pas de signaler ses vertus avec des accents pré-rabelaisiens :

Qui volentiers boit vin Diex li scet bien aidier.  
Li vins fait marchander et estet et ivier  
Et le chervoise fait les marchans refroidier.  
Boin fait en le taverne boire et souslatier. (6886-6889)

*Dieu sait aider celui qui boit volontiers du vin.  
Le vin est bon pour le commerce, en hiver comme en été,  
et la cervoise rafraîchit les marchands.  
Il est agréable de boire et de prendre du bon temps à la taverne.*

L'auteur affiche sa sympathie pour les bons et gais buveurs jusque dans des comparaisons incongrues. Ainsi, le miracle de la montagne qui se déplace s'opère instantanément, dans le temps que mettrait un bon compagnon pour boire deux litres de vin ("et fu aussitost fait [...] / c'un bons compains aroit buit demi lod de vin" 11439-11440). Qu'il soit clair, vieux ou sur lie,<sup>23</sup> le "bon vin" facilite et agrémenté la vie sociale. Il aide aussi à surmonter les épreuves et rend heureux. Alors qu'elle est prisonnière de Gaufroi, Rose est réconfortée par Marie de Sebourc, qui lui promet une prochaine délivrance et lui offre une coupe de vin. Après avoir vidé la coupe "ou le vin

<sup>22</sup> Hénoch et Élie proviennent sans doute de la version en alexandrins d'*Esclarmonde* (ms. Paris, Bnf. fr.1451) comme l'a montré S. Menegaldo, bien que leurs rôles soient assez différents dans les deux textes.  
<sup>23</sup> "bon vin" 13667, 13908, 15449, "(bon) vin cler" 529, 15183, "vin viés" 11694, "(bon) vin sur lie" 5014, 7607, 10094, 15408, 20495, 24502.

estoit crus” (pur, non coupé, 18560), Rose se met à chanter. En dehors de ce cas particulier, l’ébriété n’est évoquée que de manière indirecte. C’est l’excuse qu’invoque Polibant pour expliquer les provocations et les menaces de Baudouin à l’égard du Rouge Lion : “Ne t’offusque pas des propos que mon seigneur a tenus. Il a bu tant de vin qu’il est ivre” (“Ne t’anoit se mes sires si a toi parlet a : / tant buit ore de vin que trestout s’enivra” 13728-13729). Gaufrroi minimise de même la portée des graves accusations de Baudouin en assurant qu’il s’agit là de propos tenus par un ivrogne, qui doit avant toute chose aller cuver son vin (“reposer son beuvrage” 23756).

D’autres boissons alcoolisées mentionnées dans le texte ont déjà été signalées. Le “pieument” (ou “piment”, 6383, 15199, 20160), appelé aussi “vin de pieument” (10566) et le “claré” (ou “claret”, 11694, 10564, 11873, 15150) sont des vins doux et aromatisés plutôt servis, en principe, en fin de repas (15199), mais l’auteur de *Baudouin de Sebourc* ne donne aucune précision sur leur emploi et semble en faire, la plupart du temps, de simples substituts du vin. Dans le cas du “pieument”, des considérations prosodiques peuvent sans doute contribuer à cette substitution : le mot figure en effet toujours à la rime dans les nombreuses laisses en *ent* du poème. Quant à la “chervoise” (6888, 10094), elle ne paraît consommée, selon le texte, que dans les tavernes.

#### 4. Poison

Manger est une nécessité et un plaisir. Toutefois ce plaisir recèle une menace insidieuse : manger ou boire, c’est s’exposer au risque du poison. Avec leurs cuisines pléthoriques et leurs grands banquets, les cours princières offrent un champ d’action commode et discret aux empoisonneurs potentiels. Le poison est par excellence l’arme des faibles, des femmes, des clercs, mais aussi des traîtres qui peuvent, grâce à lui, agir en toute impunité, voire, si l’affaire est bien menée, rejeter la responsabilité du crime sur un innocent. L’empoisonnement constitue ainsi, selon l’heureuse formule de Franck Collard, “une sorte de réceptacle des antivaleurs de la société médiévale en même temps qu’un révélateur de ses angoisses et de ses fantasmes” (143, repris en 4<sup>e</sup> de couverture). Dans *Baudouin de Sebourc*, le super-traître Gaufrroi empoisonne ainsi le roi de France, Philippe, grâce à un “venin” qu’il a fait venir “d’outre la mer” (23084) et qu’il jette discrètement dans la coupe de vin du roi. Aussitôt celui-ci est pris de tremblements et s’effondre sur le sol d’une chambre dans laquelle il avait voulu se retirer. “La li fist li venins le coer au corps crever.” (23092). Gaufrroi s’empresse d’accuser du crime les douze pairs de France, qu’il fait jeter en prison. Comme il a réussi, quoique étant toujours marié à Rose qu’il a éloignée et séquestrée, à épouser la sœur du roi et comme le fils de ce dernier, Louis le Gros (23594), est parti combattre les Anglais en Gascogne, il en profite pour se faire nommer régent et a bien l’intention d’éliminer l’héritier légitime.<sup>24</sup>

La défiance à l’égard du poison s’impose en cas de réception chez un adversaire. C’est ainsi que, lors d’une trêve négociée par l’archevêque de Reims, le roi de France, qui reçoit sous sa tente le Bâtard de Sebourc, lui offre une coupe de vin. Avec une impertinence toute juvénile, le Bâtard ne craint pas d’affirmer que la loyauté du roi lui paraît sujette à caution :

“Sire”, dist li Bastars, “je ne beuverai mie  
s’arés beüt devant, car, voir, je ne sai mie  
qu’il i a en la coupe, n’est drois que je m’i fie.” (20497-20499)

<sup>24</sup> On notera que ce qui pourrait justifier dans ce cas, aux yeux du traître, sa prétention à revendiquer le trône est le fait qu’il a épousé la sœur du roi. Il est intéressant de constater, dans le contexte des querelles dynastiques liées à la Guerre de cent ans, que c’est précisément un traître de haut vol qui envisage à son profit une possible transmission féminine du trône.

*“Seigneur”, dit le Bâtard, “je ne boirai pas  
avant que vous n’ayez bu vous-même, car, en vérité, je ne sais pas  
ce qu’il y a dans la coupe ; j’aurais tort de vous faire confiance.”*

Loin de s’offusquer de propos aussi peu protocolaires, le roi s’amuse de cette franchise (“ne poet tenir n’en rie”, 20502). Plus curieusement, Polibant manifeste une réaction identique quand le vénérable Élie, gardien du Paradis terrestre, lui offre une pomme de jouvence et l’invite à la manger :

“Non ferai”, dist li roys, “s’enchois n’en avaleis  
car ne sai se par vous en serroie enherbés.” (14820-14821)

*“Je n’en prendrai pas”, dit le roi “si vous n’en mangez pas d’abord,  
car j’ignore si vous ne pourriez pas chercher à m’empoisonner.”*

Le prophète Élie ne se formalise en rien de ce soupçon et s’empresse de croquer une pomme pour rassurer son hôte. C’est d’ailleurs la consommation régulière de ce fruit qui lui donne une allure juvénile alors qu’il est âgé de six mille ans (14255). On peut sans doute interpréter cette méfiance incongrue de Polibant comme une variation humoristique sur le thème récurrent du poison qu’exploitent sans modération les chansons de geste du XIV<sup>e</sup> siècle.

## 5. Pénuries et privations

Si le poison constitue un piège caché, qui incite parfois à se défier d’une nourriture tentante, le manque de nourriture représente une menace plus directe, familière de surcroît à un monde médiéval qui est, selon le mot de Jacques Le Goff, “un univers de la faim” (290). Dans *Baudouin de Sebourg*, comme dans les autres chansons de geste, les situations de pénurie collective sont toujours associées aux activités guerrières et, plus particulièrement, au siège des châteaux et des cités. En encerclant la ville et en empêchant tout ravitaillement, l’assiégeant entend amener l’adversaire à capituler ou, du moins, à composer. C’est effectivement ce qui se produit lors du siège prolongé de Bagdad par le roi Morgan. La famine s’installe : “il n’eurent a mengnier pain ne char ne poisson” (12715). Un arrangement est finalement conclu avec l’assaillant. De même, le siège de Sebourg s’éternise, de sorte “qu’il n’eurent laiens ne pain ne char ne vin, / vitaille leur failli” (20112-20113). Eustache de Boulogne cède au découragement : « Je ne vois aucune solution, aucun plan ni aucune astuce pour nous tirer d’affaire” (“D’escaper je ne voi sens, avis ni engin” 20117). Rien ne vient pourtant entamer le bel optimisme et la détermination du Bâtard de Sebourg qui lui répond :

“Sire, dist li Bastars, foi que doi saint Martin,  
trop vous voi desconfit pour .j. poi de famin :  
encor ne sont mengiet ne palefroi, ronchin,  
li cat ne le soris, le chien ne li mastin !” (20122-20125)

*“Seigneur, dit le Bâtard, avec tout le respect que je dois à saint Martin,  
je vous vois bien abattu pour une petite faim.  
Nous n’avons pas encore mangé les destriers, les chevaux de bât,  
les chats, les souris, les gros et les petits chiens.”*

Plutôt que d'en venir à cette ultime solution et de se résoudre à consommer ces mets peu engageants, la parade adoptée consiste, comme souvent dans les textes littéraires, à opérer une sortie hardie et à s'emparer des trente chariots chargés "des blés et des vitailles, de vin et [de] pieument" (20160) qui viennent ravitailler l'armée royale. Il arrive du reste que les assiégeants aient eux-mêmes des difficultés d'approvisionnement. Quand Esmeré assiège Nimègue, bien pourvue "de pain et de blei / et de char et vins, de maint bacon lardé" (3580-3581) et qui peut de surcroît être approvisionnée par la mer, ce sont ses propres troupes qui souffrent de la faim et de la soif. Dès qu'arrivent des vivres, tous abandonnent l'assaut et se jettent sur les provisions :

Li .j. hape un poulet, li autrez .j. capon,  
S'effondrent les tonniaus a forche et a bandon  
Car [il] avoient soif, n'est se merveille non :  
Li tamps fu biaux et chaus si qu'a l'Ascension. (3488-3493)

*L'un saisit un poulet, l'autre un chapon,  
ils percent vigoureusement les tonneaux  
car ils avaient soif, ce qui n'est pas étonnant  
car le temps était clair et chaud, comme il l'est à l'Ascension.*

Comme souvent dans les chansons de geste de la dernière génération, les personnages sont amenés aussi, au hasard de leurs pérégrinations et selon la fortune des combats, à effectuer plusieurs séjours en prison, dans de sombres cachots où ils sont régulièrement battus et mal nourris : "Pain et iauwe mengnant sans boire vin sour lie" (5014). C'est le régime que Gaufrroi prévoit pour ses prisonniers :

"Et dedens une tour les tiegne on enfremés  
ou d'iaus ne soit veüe lumiere ne clartez ;  
cascun jour a journee leur soit .j. pain livrés  
et cascun .j. lot d'iawe leur ait on mesurez." (8390-8393)

*Qu'on les enferme dans une tour  
sans lumière et que  
chaque jour on leur donne un pain  
et quatre litres d'eau.<sup>25</sup>*

Il n'est pas très étonnant qu'après sept années d'un tel traitement Esmeré et les siens soient haves et décharnés quand Baudouin parvient à les faire sortir des geôles du Rouge Lion : "afamet sont et magre, moult foble et moult mesquant" (13847).

D'autres circonstances peuvent aussi entraîner un manque de nourriture. Quand Baudouin traverse pendant deux jours entiers les déserts de Falise, il souffre ainsi de la faim :

Il oit si grant famine qu'il alloit conqueillier  
Les herbes sour les camps et li faut engloutir,  
Car de juner .ij. jour, che poit on mal tenir :  
De tout chou qu'il avoit vausist un pain tenir. (9952-9955)

<sup>25</sup> Pour la valeur approximative du *lot*, voir note 10.

*Il avait tellement faim qu'il allait cueillir  
les herbes des champs et ne pouvait s'empêcher de les engloutir  
sans même les mâcher ; jeûner deux jours peut en effet rendre très malade.  
Il aurait donné tout ce qu'il avait pour un pain.*

C'est pourtant un même régime végétarien qu'il adopte pendant sept ans lorsque, pour expier ses péchés, et notamment sa liaison adultère avec Ivorine, il se fait ermite près de la cité d'Argos :

Si dirai de [Baudouin] qui vivoit de flaumine  
Et d'herbes en .j. bos et de mainte rachine.  
Hermites fu .vij. ans, mainans en povre huissine. (20720-20722)

*Je vais vous parler de Baudouin qui se nourrissait de glaïeuls<sup>26</sup>,  
d'herbes des bois et de diverses racines.  
Il resta ermite pendant sept ans, logé dans une misérable demeure.*

En dehors de ces pratiques austères de macération individuelle, des groupes peuvent s'adonner à un jeûne collectif ponctuel accompagné de prières, dans l'espoir qu'un miracle leur permettra d'échapper à une situation désespérée. C'est le choix que font les habitants de Bagdad :

Pain et iauwe me[n]gant, priant par estudie  
Que Diex [les] voeille aidier. (10812-10813)  
La junerent .ij. jour, mangant pain et boulie. (10830)

*Se nourrissant de pain et d'eau, priant avec ferveur  
Dieu afin qu'il les aide.  
Ils jeûnèrent deux jours mangeant du pain et de la bouillie.*

Dans un contexte plus laïque et moins dramatique, la promesse d'un jeûne peut marquer une forte détermination. Conformément à d'autres promesses chevaleresques de ce type (ne pas manger, ne pas boire de vin, ne pas se coucher dans un lit... avant d'avoir accompli tel exploit), Polibant déclare à Baudouin "Jamais ne mangerai tant que serés tués !" (10339). Baudouin lui répond ironiquement: "Dont ju[n]erés assés !" (10340).

## 6. Manières de table

Pas plus qu'elles ne détaillent la liste des mets consommés, les chansons de geste n'ont vocation à exposer l'art de bien se comporter à table, et *Baudouin de Sebourc* ne déroge pas à cette règle. On y repère toutefois, de manière éparse et discrète, quelques précisions sur l'organisation et le déroulement du repas. La première étape consiste à *mettre* ou à *dresser* la table<sup>27</sup> qui était, la plupart du temps, constituée de planches installées sur des tréteaux. On y ajoute une nappe, de couleur blanche dans le

<sup>26</sup> Le mot féminin *flaumine* est un mot rare qui désigne le glaïeul. Son emploi ici est clairement dicté par la rime.

<sup>27</sup> "Adont mist on les taules" (21569), "la table est toute mise" (6814), "les tables furent mises" (24631), "A icheste parole fu la table drechie" (15651). Aux vers 13666-13667 ("Dont fist metre a table et bien apareillier / de bons vins et viandes pour iaeus bien acisier"), il faut lire "*la* table", qui est la leçon du manuscrit.

cas du “cabaret” installé devant Clèves (6814), et qu’on ôte à la fin du repas (“et quant eurent soupet, si fu le nape ostee” 4805), ce qui laisse entendre que les tables ne sont pas systématiquement démontées. Une fois la table prête, le repas est toujours annoncé par un signal qui peut être une sonnerie de cor ou l’appel oral d’un serviteur. Ce signal indique que le moment est venu de se diriger vers le lieu du repas pour s’y laver d’abord les mains. On trouve dans tous les textes les mêmes formules stéréotypées (*crier l’eau, corner l’eau / le dîner*) qui présentent, pour un auteur de chanson de geste, l’intérêt de coïncider avec un hémistiche : “.j. sergans l’iaue crie” (18338), “.j. sergans l’aigue (l’aighe) crie” (18475, 21569) ; “adont co[r]nerent l’iawe” 11784 ; “fu li iauwe cornee” (15140), “li disners fu cornés” (17367, 25718). Par exception, on peut rencontrer une formulation moins conventionnelle : “L’iauwe fu aportee briement par le maisnie. / Bauduins va laver” (15652-15653). La salle du banquet comporte une table d’honneur placée sur une estrade (“doys”) ; c’est la place qu’occupent à Boulogne Rose et Ydain, assises sur des fauteuils vernis (“sisent au plus haut doys el faudestoés vernis” 17370). Veiller à ce que l’invité ne manque de rien est un signe de bonne éducation. Alexandre sert ainsi du “claret” à Baudouin dans une coupe dorée (15150) et tous redoublent d’attentions à son égard : “L’uns le sert du mengier, li autres du vin cler.” (15183). L’usage est même de lui découper ses mets, comme le fait le Rouge Lion à l’intention de son ami Brighedant :

Li rois se detrenchoit les bons capons lardez  
Et le sert noblement, bien en fu doctrinez. (4583-4584)

*Le roi découpait les bons chapons bien gras  
et le servait dignement car son éducation était parfaite.*

La Dame de Ponthieu agit de même à l’égard de Baudouin et de ses amis : “La roïne le sert et pense du taillier” (13681). De même encore, Baudouin tranche, avec délicatesse et élégance, la viande de Marie de Sebourg : “Douchement li trencha par grande melodie” (15663). Cette marque de prévenance va dans le sens de ce que ressassent à l’envi les *Contenances de table* et autres traités de civilité : il ne faut pas englotir d’énormes morceaux, mais manger délicatement, par petites bouchées.

Le banquet princier est souvent accompagné de musique et d’intermèdes divers. *Baudouin de Sebourg* ne signale le fait qu’une fois, lors du grand festin qui vient clore l’intrigue principale en célébrant la victoire sur Gaufrroi et la réunion de la famille de Baudouin : “les ménestrels jouent de la vielle et racontent des histoires drôles” (“li menestrel viellent, disant gales et ris” 24633). Des danses sont aussi rapidement mentionnées (24627-24628). C’est également dans cette unique circonstance que sont évoqués les jeux qui succèdent habituellement à ces repas de fête :

Quant vint après disner, chascuns jouer s’en va ;  
Li .j. joue as esquiés, li autre behourda ;  
Et quant che vint au nuit, chascuns couchier s’en va. (25721-25723)

*Après le dîner, chacun va jouer.  
L’un joue aux échecs, l’autre participe à une joute.  
À la nuit, chacun va se coucher.*

Recevoir quelqu’un à sa table n’est pas une opération anodine, mais crée des liens, car, comme le déclare sentencieusement un personnage, “il est mon parent, celui

qui me donnera à manger” (“chius est mes parens qu’a maingier me donra” 19005). C’est donc une relation très particulière qu’instaure la commensalité. Le Bâtard de Sebourg s’y réfère lorsqu’il libère ses oncles des mains du comte d’Anjou, mais refuse de s’en prendre à ce dernier :

“Et se ne fust pour tant qu’avoec vous mes corps a  
et mengiet et b[e]ü, je vous prisisse ja ;  
mais ne voil ressembler Judas qui Dieu baisa.” (20023-20025)

*“Et si ce n’était qu’avec vous j’ai  
mangé et bu, je vous aurais fait prisonnier,  
mais je ne veux pas ressembler à Judas qui donna un baiser à Dieu.”*

C’est pourquoi, au terme d’un long conflit, un accord de paix doit, en quelque sorte, être concrétisé, officialisé par un grand banquet :

En la tente du roy avoit belle gourdine ;  
mengierent li baron droit au disner c’on disne.  
Ensi fu chelle pais que chi je vous destine. (20699-20701)

*Dans la tente du roi, ornée d’une belle tenture,  
les barons se restaurèrent au cours d’un grand dîner.  
La paix fut conclue ainsi que je vous le raconte ici.*

La *charité* évoquée plus haut, indispensable à l’heureuse conclusion d’une transaction commerciale, s’inscrit dans la même logique.

Le banquet aristocratique affiche la puissance et la richesse du seigneur ; il se déroule selon un rituel bien ordonné et vise à présenter l’image d’une société réconciliée et fraternelle. Bien que de telles scènes ne soient pas exceptionnelles dans la littérature épique, l’irruption de la violence dans ce cadre est donc perçue, par un effet de contraste, comme une forte transgression. L’entrée fracassante de Baudouin, qui s’invite brutalement au festin des sbires du traître Gaufrroi, coupables d’accabler d’impôts et de terroriser la cité de Luzarches, illustre ce décalage. Après avoir poignardé le portier de la citadelle, Baudouin se dirige, l’épée à la main dans la salle où les quinze traîtres font ripaille :

Aliame va ferir, qui le hanap patie,  
Et Bauduïns le fiert une telle haingnie  
Que le teste li est ens ou hannap flastrie.  
Et puis s’est escriés : “Signeur, Diex vous benie !” (7610-7613)

*Il va frapper Aliame qui tenait à la main le hanap.  
Baudouin lui donne un coup si violent  
qu’il lui coupe la tête, qui tombe dans le hanap,  
et s’écrie : “Seigneurs, que Dieu vous bénisse !”*

La scène est clairement traitée sur un mode burlesque, comme l’est un épisode similaire dans la chanson de *Hugues Capet*, qui s’en inspire peut-être (Laborderie,

v. 3018-3024).<sup>28</sup> Quant au chef local des traîtres, Garsire, il s'enfuit dans les cuisines où il se dissimule piteusement dans la peau d'ours qui a été déjà mentionnée ; il est dénoncé par le cuisinier et pourfendu de quatre coups d'épée (7754), non sans avoir jeté un cri et invoqué Dieu, pour la plus grande joie du héros qui feint de s'émerveiller d'entendre un ours parler. Le banquet est également le lieu du supplice de Gaufrroi. Comme Ganelon, ce dernier est livré aux cuisiniers, qui ne se contentent pas, en suivant l'exemple donné par la *Chanson de Roland*, de le frapper et de lui arracher barbe et moustache, mais l'humilient en le couronnant d'une tresse d'oignons, lui jettent un bouillon brûlant au visage, le lardent de coups de couteaux et lui découpent les articulations comme un vulgaire animal de boucherie :

Si le vont petillant de maint coutel a pointe  
et des piés et des mains li hostent mainte jointe. (24644-24645)

C'est dans des conditions voisines que sont, là encore dans *Hugues Capet*, châtiés les traîtres Asselin et Fedri, attachés à un pilier dans la salle du banquet et torturés par des *grésillons*<sup>29</sup> qui leur distendent les doigts, pendant que jouent les ménestrels. Le contraste entre la joie des vainqueurs qui festoient et, dans la même salle, le sort misérable des traîtres, qui préfigure les tourments de l'enfer, souligne avec emphase le triomphe du bien. À la liesse des bienheureux s'opposent les souffrances des damnés.

## 7. Conclusions

Sans constituer un élément essentiel dans l'architecture du poème, le thème du repas et de la nourriture joue, dans *Baudouin de Sebourc*, le rôle d'un discret fil conducteur qui court tout au long du récit et auquel font écho, dans les commentaires des personnages ou du narrateur, de nombreuses références et métaphores culinaires. Dans la trame de la fiction, alors que les principaux personnages ne cessent de parcourir le monde, la table bien garnie de l'hôte est, au terme de l'étape, la promesse d'un havre de paix et de réconfort pour le voyageur fatigué. Le Rouge Lion est attablé ("sist au mengier" 4548) quand se présentent devant lui Briguedant et Esmeré. Quand le même Esmeré et sa famille rentrent à Boulogne, Rose et Ydain sont, elles aussi, à table ("sisent au plus haut doys" 17370). De même encore, quand le comte de Flandre revient à Nimègue, il arrive au moment du repas de noces célébrant l'union de Gaufrroi et de la sœur du roi de France, en présence des douze pairs ("au disner fu assis tous li riches barnés", 22927). Enfin, comme on l'a indiqué, c'est au moment du repas que Baudouin vient provoquer, à Luzarches, les félons sbires de Gaufrroi "a la table seans" (7606). Dans la mesure où il offre l'occasion de rassembler toute la *maisnie* et acquiert de ce fait une certaine solennité, le cadre du repas s'avère aussi propice à l'accueil d'un messager dont les informations infléchissent le cours de l'intrigue. Le cas se produit deux fois dans la chanson. Au tout début du récit, Hernoul dîne avec les siens ("fu au disner assis", 166) lorsqu'arrive un messager harassé et fourbu ("lassez et mal baillis", 181) qui lui annonce que son frère a été capturé par les Sarrasins. Hernoul décide immédiatement de partir pour la Terre Sainte. Lors du grand souper donné à Boulogne en l'honneur de Baudouin se présente de même un émissaire du roi de France, qui prononce les salutations d'usage ("Chius Dame Diex qui tout a sauver [...] / il garice

<sup>28</sup> Les deux chansons sont à peu près contemporaines. On s'accorde généralement à penser que *Baudouin de Sebourc* précède *Hugues Capet*, sans certitude toutefois.

<sup>29</sup> Attaches métalliques, primitivement en forme de gril, pouvant être utilisées comme instrument de torture.

tous cheuls que je voi la ester”, 15187-15189). Toutefois, dans ce cas, la priorité est nettement accordée au repas. Eustache invite courtoisement le messager à se restaurer : il délivrera son message à la fin du dîner. Baudouin, qui était venu dans la ville avec l'intention de donner des nouvelles d'Esmeré, procède de manière identique et attend lui aussi la fin de ce même repas pour prendre la parole. Sans doute importe-t-il, dans ce cas précis, de ne pas perturber une réunion festive, mais la réflexion du messager royal, qui prend la forme d'une de ces sentences que l'auteur aime placer à la fin d'une laisse, a une portée plus générale : “on doit toutes besongnes laisser pour le disner” (15196). D'abord, se nourrir. Ces propos rappellent ceux du pauvre savetier de Bagdad promu roi sous le nom de Pauvre-Pourvu : “Car on doit au mangier tous ses maus oublier” (13671). Bien manger, manger gras, boire du bon vin et partager la joyeuse ambiance de la taverne, telles sont les pratiques valorisées ; combinées avec un goût prononcé pour les plaisanteries égrillardes et la satire enjouée du comportement des puissants et des gens d'église, elles confèrent au texte une indéniable coloration carnavalesque, qui n'exclut en rien cependant une piété sincère, doublée d'une forte propension à la prédication. Il faut ajouter à ce large éventail de tonalités une touche de réalisme. Lorsque, par exception, les aliments proposés aux convives sont précisés, *Baudouin de Sebourc* se singularise par le choix d'une cuisine ordinaire, sans afféterie. On y consomme de la viande bouillie, du ragoût de mouton, des chapons gras, du jambon, mais pas les mets perçus comme emblématiques du festin aristocratique (gros gibier, paon, cygne...) et que mentionnent, au moins sporadiquement, la plupart des autres productions contemporaines. La chanson de geste pratique, on le sait, une grande pluralité de registres (Boutet, 270). *Baudouin de Sebourc* joue de cette caractéristique du genre avec une particulière et réjouissante dextérité.

**Textes cités**

- Andrei, Filippo. Compte Rendu: "Larry S. Crist [et Robert F. Cook], *Baudouin de Sebourc*. Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 t., ciii + 1229 p." *Revue critique de Philologie romane* 9 (2008): 3-15.
- Boca, Louis Napoléon ed. *Li Romans de Baudouin de Sebourc, III<sup>e</sup> roy de Jerusalem* [Poème du XIV<sup>e</sup> siècle, publié pour la première fois, d'après les manuscrits de la bibliothèque royale, Valenciennes, B. Henry, 1841. 2 vols.]. Réimpr. Genève: Slatkine, 1972.
- Boutet, Dominique. *La chanson de geste*. Paris: PUF, 1993.
- Cobby, Anne Elizabeth. Compte Rendu: "Larry S. Crist [et Robert F. Cook], *Baudouin de Sebourc*. Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 t., ciii + 1229 p." *Medium Aevum* 73 (2004): 151-152.
- Collard, Franck. *Le crime de poison au Moyen Âge*. Paris: PUF, 2003.
- Crist, Larry S. [& Cook, Robert F.] eds. *Baudouin de Sebourc*. Paris: SATF, 2002. 2 vols.
- Gautier, Léon. *Les Épopées françaises*, 2<sup>e</sup> éd. Paris: H. Welter, 1894. T. 2.
- Guerreau-Jalabert, Anita. "Aliments symboliques et symbolique de la table dans les romans arthuriens (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)." *Annales, E.S.C.* 47/3 (1992): 561-594.
- Labande, Edmond-René. *Étude sur Baudouin de Sebourc*. Paris: E. Droz, 1940.
- Laborderie, Noëlle ed. *Hugues Capet, chanson de geste du XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris: Champion, 1997 (CFMA 122).
- Le Goff, Jacques. *La Civilisation de l'Occident médiéval*. Paris: Arthaud, 1965.
- Martin, Jean-Pierre. Compte Rendu: "Larry S. Crist [et Robert F. Cook], *Baudouin de Sebourc*. Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 t., ciii + 1229 p." *Romania* 123 (2005): 523-525.
- Matsumura, Takeshi. Compte Rendu: "Larry S. Crist [et Robert F. Cook], *Baudouin de Sebourc*. Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 t., ciii + 1229 p." *Revue de linguistique romane* 67 (2003): 603-611.
- . Compte Rendu: "Larry S. Crist [et Robert F. Cook], *Baudouin de Sebourc*. Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 t., ciii + 1229 p." *Zeitschrift für romanische Philologie* 121 (2005): 157-162.
- Menelgado, Silvére. "De Brendan à Brandon, en passant par Esclarmonde. À propos d'un épisode de *Baudouin de Sebourc*." En Sylvie Bazin-Tacchella, Damien de Carné & Muriel Ott eds. *Le souffle épique. L'esprit de la chanson de geste*. Dijon: Éditions universitaires, 2011. 273-281.
- Mickel, Emanuel J. Compte Rendu: "Larry S. Crist [et Robert F. Cook], *Baudouin de Sebourc*. Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 t., ciii + 1229 p." *Speculum* 80/2 (2005): 556-557
- Paris, Paulin. "Baudouin de Sebourc". *Histoire littéraire de la France* 25. Paris: 1869. 537-593.
- Roussel, Claude. "Le repas du guerrier. Repas et nourriture dans quelques chansons de geste tardives." *Sociopoétiques* 3 (2018), *Sociopoétique du repas* (revues-msh.uca.fr).
- Santamaria, Jean-Baptiste. "Boire et manger aux frais de la princesse: la table à la cour de Marguerite de France." *Le Moyen Âge* 125/2 (2019): 315-335.
- Thompson, Stith. *Motif-Index of folk-literature*. Bloomington: Indiana University Press, 1955-1958. 6 vols.
- van der Meulen, Janet F. "Bruges, Brendan et Baudouin de Sebourc." *Queeste* 3 (1996): 1-17.